



COMPTE-RENDU
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
SAINT PARIZE LE CHATEL

SAMEDI 29 MARS 2025

Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du Jour

- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Mme Laurence BRUN,
- Accueil par Monsieur André GARCIA, Président de la Communauté de Commune Loire et Allier et Maire de Saint Parize le Chatel.
- Rapport Moral, Mme Laurence BRUN, Vice-Présidente,
- Présentation des modifications apportés aux Statuts de l'Association,
- Vote

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du Jour

- Présentation du Bilan d'Activités 2024, Mme Valérie VALLOT, Membre,
- Présentation du Bilan Financier 2024, Mme Fabienne BAR, Trésorière,
- Rapport des Vérificateurs aux Comptes pour 2024,
- Perspectives et Propositions de Journées festives 2025-2026,
- Election au sein du Conseil d'Administration d'un représentant des Elus et d'un représentant du Personnel
- Echange, souhaits et questions diverses.

Etaient présents ou représentés :

- Collectivités adhérentes : AMAZY, ARZEMBOUY, BULCY, CHAUMOT, CHEVANNES-CHANGY, CHEVENON, CERVON, CORBIGNY, COULANGES LES NEVERS, DOMPIERRE SUR NIEVRE, DRUY PARIGNY, EMPURY, EPIRY, FLEZ-CUZY, LIMANTON, MONTIGNY AUX AMOGNES, MOURON SUR YONNE, MOUSSY, MOUX EN MORVAN, MURLIN, MYENNES, NANNAY, NEUVILLE LES DECIZE, OUAGNE, RUAGES, SAINT AMAND EN PUISAYE, SAINT AUBIN LES CHAUMES, SAINT FIRMIN, SAINT HILAIRE FONTAINE, SAINT LEGER DES VIGNES, SAINT LOUP DES BOIS, SAINT MARTIN



SUR NOHAIN, SAINT PARIZE LE CHATEL, SAINT PERE, SAINT PEREUSE, SAINT SEINE, SAVIGNY POIL FOL, SERMAGES, TALON, THIANGES, TOURY SUR JOUR, VILLIERS SUR YONNE, LUCY SUR YONNE, SIAEP DE LA PUISAYE, SIAEP DE LA REGION DE CORBIGNY, SIAEP DE LUTHENAY FLEURY, SIAEP DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE, SIAEP DE L'IXEURE, SIAEP DE LA DRAGNE, SIAEP DE COSNE COURS SUR LOIRE SIAEP DU VAL DE BARGIS, SIAEP DES VAUX DU BEUVRON, C.C. LOIRE ET ALLIER, SIVS DU BEUVRON, SIAE IMPHY SAUVIGNY LES BOIS

- Personnes physiques : Mme BAZOT, Mme BONNIERE, Mme VALLOT, Mme THEVENARD,

Ouverture de la séance à 10 h 30.

La Vice Présidente, Madame BRUN remercie Monsieur GARCIA, de son accueil.

Madame BRUN, Vice Présidente déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte et remercie Monsieur GARCIA, Maire de Saint-Parize-le-Chatel et Président de la Communauté de Communes Loire et Allier pour son accueil, ainsi que Monsieur BARBOSA pour son accueil également et l'organisation. Elle remercie également tous les présents et laisse la parole à Monsieur le Maire pour présenter sa collectivité.

Monsieur GARCIA indique qu'il est heureux d'accueillir tous les participants à cette réunion et souligne que Saint Parize est une petite commune qui mérite d'être connue. Une crypte dans l'Eglise est surprenante. Plus besoin de présenter le circuit de Nevers-Magny Cours qui accueille le championnat du monde de superbike, entre autres...

L'Ancien Château d'Eau qui jouxte le circuit n'a jamais servit mais qui souligne la présence pendant la première guerre mondiale d'un hôpital militaire américain, présence souvent méconnue ! Et pourtant, 700 baraquements ont été construits, avec une capacité de 40 000 lits pourtant jamais atteints en raison de l'armistice du 11 novembre 1918. La construction de l'hôpital n'a débuté qu'en janvier 1918... La ligne droite du circuit a été construite sur la ligne de chemin de fer de l'époque. Il est possible de se référer à l'article du Journal du Centre de Monsieur Alain GAVRILOFF, pour ceux qui souhaitent en savoir plus. On y découvre également quelques photos d'époque.

Monsieur GARCIA nous souhaite de bons travaux.

Le quorum étant atteint avec 57 présents ou représentés, Madame la Vice-Présidente déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

Les membres du Conseil d'Administration se présentent à l'assistance.

RAPPORT MORAL présenté par Mme BRUN Laurence, Vice-Présidente

Je vous rappelle que le Comité des Œuvres Sociales existe depuis 1981 soit 44 ans.

Association Loi 1901 qui compte 219 Collectivités, Communautés de Communes et Etablissements Publics adhérents sur notre département.

Environ 1200 bénéficiaires peuvent prétendre aux prestations, tickets de cinéma, et bien d'autres avantages répertoriés sur le site internet du COS et sur le guide des prestations.

La Comptabilité, l'organisation des voyages, les préparations des Assemblée Générales, des Conseils d'Administrations, les comptes rendus, la gestion des prestations aux bénéficiaires, le site



internet et une multitudes d'autres tâches sont gérées par Marie Pierre et nous la remercions pour tout le travail effectué et son engagement.

J'en profite également pour remercier les Membres du Conseil qui sont toujours présents, entre autres lors de l'organisation de l'arbre de Noel, des réunions, etc...

Je vous rappelle que cet engagement est bénévole.

Cette année, nous avons fait l'acquisition d'un logiciel des bénéficiaires et de comptabilités, qui était plus que nécessaire.

Nous avons sollicité des subventions auprès d'un grand nombres d'organismes, essentiellement publics, mais nous n'avons eu aucun retour.

Nous allons maintenant procéder à la modification des statuts afin que nous puissions nous prémunir d'un manque de candidature.

Le paragraphe modifié permet au COS d'assurer la vie de l'association pour l'ensemble des personnels adhérents.

Statuts actuels :

Les Membres du Conseil d'Administration désignent parmi eux lors de leur première réunion de mandat, un bureau composé de 4 à 8 membres.

- Un ou une Président(e), élu parmi les représentants des Collectivités et Etablissements,
- Un ou une Vice-Président(e), élu parmi les représentants du Personnel,
- Un ou une secrétaire, élu parmi les représentants des Collectivités et Etablissements,
- Un ou une Secrétaire-Adjoint(e), élu parmi les représentants du Personnel,
- Un ou une Trésorière, élu parmi les représentants des Collectivités et Etablissements,
- Un ou une Trésorière Adjointe, élu parmi les représentants du Personnel,
- Un ou deux autres Membres, élus parmi les représentants des personnes physiques.

Modifications proposées :

Les Membres du Conseil d'Administration élisent parmi eux lors de leur première réunion de mandat, un bureau paritaire composé de 6 à 8 membres, pour occuper les fonctions suivantes :

- *Président(e)*
- *Vice- Président(e)*
- *Secrétaire*
- *Secrétaire adjoint(e)*
- *Trésorier(e)*
- *Trésorier(e) adjoint(e)*
- *Membres du bureau*

La répartition des fonctions est systématiquement paritaire. Ainsi, si la présidence est élue parmi les représentants des collectivités et établissements, la vice-présidence l'est obligatoirement parmi les représentants du personnel et inversement. Cette règle s'applique pour chacune des fonctions principales et leur adjoint.

SOU MIS AU VOTE

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Voté à l'unanimité

Je vous en remercie.



Je clôture donc l'Assemblée Générale extraordinaire et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire Ouverte.

Je laisse la parole à Mme Valérie VALLOT pour le rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

En 2024, le COS a organisé en partenariat avec les collectivités d'accueil, deux assemblées générales. Le Samedi 23 mars à MOUX EN MORVAN. Suivi d'un repas à l'auberge d'Alligny en Morvan. Nous n'avons malheureusement pas pu visiter quoi que se soit les structures étant fermées, il était trop tôt dans la saison.

Le samedi 19 octobre 2024, c'était au tour de Saint Honoré les Bains de nous accueillir. Après les échanges, déjeuner au restaurant du Casino puis visite du parc et d'une boutique de poterie.

Nous remercions les élus, secrétaires et agents pour leur accueil ainsi que pour l'aide apportée pour l'organisation de ces journées.

Cela nous permet de nous retrouver, de retrouver les fidèles et d'échanger au moins une fois par an. Mais aussi de découvrir notre département. Les élus se font un plaisir de nous conter notre territoire.

RETOUR SUR LES ACTIVITES 2024

Samedi 2 Février 2024

Spectacle de Mickael GREGORIO au zénith d'Orléans. 30 participants, un spectacle percutant et apprécié de tous.

Du 17 au 20 mai 2024

35 personnes se sont rendues à RONCE LES BAINS, en hébergement chez Azureva. Deux visites organisées sur le week end : montée en haut du phare de la Courbe et visite de la Citée de l'Huitre. Le reste du temps, les participants ont pu profiter de leur temps libre, en se rendant sur le littoral, ou faire du vélo ou de la marche.

Quelques anecdotes croustillantes auront jalonné notre week end. Sylvie, notre chauffeur des transports Gonin était très disponible, à l'écoute et très professionnelle.

A l'unanimité des participants, le voyage a été une réussite.

La proposition de la journée au salon de l'agriculture n'a pas trouvé preneur. Seulement 3 personnes inscrites. Nous avons donc effectué un partenariat avec les transports rouzeau pour que ces dernières puissent s'y rendre.

SITE INTERNET

Les modifications apportées sur certaines prestations sont en ligne sur le site internet du COS depuis fin février 2025. Ces précisions sont également communiquées à titre individuel à tous les agents par le biais d'un mail. Le Guide des Prestations et les cartes individuelles seront distribués dans les collectivités où nous irons durant l'année.

Tout est mis à jour au fur et à mesure des nouveautés communiquées par nos prestataires et par les décisions prises par le Conseil d'Administration. N'oubliez pas d'actualiser vos pages.

Vous trouvez sur la page d'accueil du site internet en bas à droite le Catalogue des Promotions du COS qui regroupe toutes les informations intéressant l'agent hors prestations sociales.



ARBRE DE NOEL

Depuis un grand nombre d'années, la salle Michel Couturaud de l'Espace des Saules à Coulanges-lès-Nevers accueille notre Arbre de Noel. Elle a été mise à disposition pour l'Association par l'ancien Maire, Madame Augendre et Monsieur Julien Jouhannau, le Maire actuel, a gracieusement poursuivi cette gratuité. Nous leur en sommes très reconnaissants et les remercions vivement.

Cette année, deux spectacles ont été présentés aux enfants, celui de LEO DIABOLO et PATSY

75 enfants de 0 A 14 ans ont bénéficié de cadeaux :

0/5 ans : 25 cadeaux

6/11 ans : 40 bons à 20 € versés

12/14 ans : 10 bons à 30 € versés

Depuis l'épidémie de COVID, les bénéficiaires se déplacent moins pour profiter de ce moment en famille. Nous le déplorons et espérons que cette année nous retrouverons l'engouement des années 2019 et précédentes.

En 2025, notre arbre de Noel aura lieu le Samedi 13 Décembre 2025 toujours à l'espace des Saules.

LES PRESTATIONS 2024 VERSEES SOUS FORME DE BONS D'ACHAT

Suivant le choix des agents nous avons remis :

CHEQUES CADHOC ET CHEQUE NIEVRE ACHAT PLAISIRS EN 2024

RETRAITE 12

ETUDE 93

PACS 2

NAISSANCE 12

Noël parents isolés 17

MARIAGE 11

LES PRESTATIONS PAR VIREMENT

VACANCES ENFANTS 82

VACANCES ADULTES 58

DECES AGENT 5

DECES CONJOINT 3

MEDAILLE 24

ENFANTS HANDICAPE 7

EXCEPTIONNELS 2

FORFAIT CODE 32

CARTE DE PECHE OU PERMIS DE CHASSE 75

BAFA 3

DEMENAGEMENT 16

PERMIS DE CONDUIRE ADULTE 2

LICENCE 129

CULTURE 129

SOIT UN TOTAL DE 670 PRESTATIONS OU SECOURS VERSES EN 2024

84 agents ont reçu une bonification sur leur épargne CHEQUES VACANCES POUR 2024, entre 30 et 90 euros en fonction de leur quotient familial.

ACHAT DE TICKETS DE CINEMA

CINEWEST NEVERS / 2 250 PLACES
EDEN COSNE / 700 PLACES
LE CASINO CLAMECY / 100 PLACES
LE CINEAL DECIZE / 400 COUPONS
LE CGR (sur la France) / 200 PLACES

AVANTAGE LOISIRS

Nous versons 1 210.00 € à notre prestataire de service qui propose des places à tarifs réduits pour des parcs attractions, animaliers et aquatiques dans la France entière. Avec possibilité d'acheter :

- des e-tickets sous 24h ou même 10 minutes
- des bons d'achat (pour réduction) dans de nombreuses enseignes
- des réductions sur les places de concerts, sur les châteaux, les patinoires les séjours vacances avec de nombreux partenaires différents de ceux du COS / Sur les locations de voitures / Sur les abonnements de magazines / Sur les courses automobiles ou motos.

Les billets peuvent être commandés en ligne ou par courrier.

Et en 2024 il a été vendu par Avantage Loisirs pour **7 976.40 €**

Pour finir, nous sommes heureux de compter parmi nous de nouveaux adhérents :

MAIRIE DE ARMES
LE SIVS DU BEUVRON

Mme BRUN soumet au vote le rapport d'activité

Qui vote contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Approuvé à l'unanimité.

Mme Brun donne la parole à Mme Fabienne BAR pour les Finances du Comité.

RAPPORT FINANCIER,

Mme BAR Fabienne, Trésorière

Madame BAR donne lecture du Bilan Financier.

Toutes les informations sont à la disposition des participants pour consultation.

Si vous souhaitez également venir les consulter au secrétariat vous pouvez prendre rendez vous avec Madame VACHER.

Madame BAR donne lecture du rapport des Vérificateurs aux comptes

« Etaient Présent :

Madame Catherine LENEUVE, Représentante des Elus

Madame Delphine PAPIER, Représentants du Personnel

Madame Fabienne BAR, Trésorière,

Madame Elyane BORNET, Trésorière adjointe.



Les Vérificateurs aux comptes ont remarqué le coût important du logiciel acquis pour la gestion des bénéficiaires et la comptabilité, mais plus qu'indispensable.

Madame LEGONG, Maire de CHEVANNES CHANGY a également vérifier les comptes mais pas en présentiel.

Ces représentantes donnent quitus à la Trésorière, Madame BAR, pour la comptabilité 2024.

Mme BRUN SOUMET AU VOTE

Qui vote contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Adopté à l'unanimité

Madame BRUN reprend la parole

LES JOURNEES FESTIVES DE 2025

Annulation du voyage à Paris par manque de participants.

Maintient du spectacle au ZENITH DE DIJON

LES BODINS le SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

TARIF : 60 € POUR LES BENEFICIAIRES ET LEUR FAMILLE

ET 77 € POUR LES EXTERIEURS

50 PLACES

Nous avons déjà acheté les billets pour le spectacle.

Nous comptons sur vous pour en faire la publicité.

EN 2026

WEEK END DE L ASCENSION DEPART LE JEUDI ET RETOUR LE DIMANCHE.

ILE D'OLERON AVEC AZUREVA : Le tarif et les inscriptions seront bientôt disponibles sur le site internet du COS. 40 places sont disponibles.

Lorsqu'un voyage est organisé et que les réservations sont effectuées, nous ne pouvons plus nous désengager. Nous espérons que les collègues répondront présents. Les premiers inscrits seront les premiers servis !

Le Conseil d'administration souhaite augmenter le montant de certaines prestations pour cette année, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir :

LES 30 % SUR LA CULTURE :

EN 2024 :

La participation était à hauteur de 30 % dans la limite de 50 € par personne de la famille.

EN 2025 :

La participation serait de 35 % dans la limite de 55 € par personne de la famille.

LES 30 % SUR LES LICENCES :

EN 2024 :

La participation était à hauteur de 30 % dans la limite de 50 € par personne de la famille.

EN 2025 :

La participation serait à hauteur de 35 % dans la limite de 55 € par personne de la famille.



PERMIS DE CHASSE ET CARTE DE PECHE :

En 2024, la participation du COS était de 20 €, elle passerait à 25 €

PRESTATION NOEL DES ENFANTS DE PARENTS ISOLES

En 2024, cette prestation n'était pas soumise à condition.

A partir de 2025 la participation du COS serait de :

70 € si le bénéficiaire ne perçoit pas de pension alimentaire. La photocopie du jugement de divorce et le justificatif de la CAF si ces derniers se substituent au paiement qui devrait être effectué par le père ou la mère du ou des enfants seront demandés en justificatif.

Ou **35 €** si le bénéficiaire perçoit une pension alimentaire.

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL IDENTIQUE A 2024

0 A 1000 € : 1^{ère} tranche

1001 à 1800 : 2^{ème} tranche

1801 à l'infini : 3^{ème} tranche

IL SUFFIT DE SE REFERER A LA LIGNE : IMPOT NET

EN 2026

Le plafond de la cotisation des collectivités dont le montant minimum était de 60 €

Elle passerait à 100 € à partir de 2026.

Concernant les cotisations, il est rappelé que les collectivités doivent nous transmettre la déclaration de la masse salariale avant la fin février afin que le secrétariat puisse établir l'appel de cotisation. Il est très facile de nous communiquer cette information puisqu'il s'agit des montants déjà en votre possession qui date de l'année précédente.

La cotisation doit être versée dernier délai fin mars, afin que les agents puissent bénéficier des prestations. Aucune prestation ne sera versée avant ce paiement. Comme beaucoup de collectivités au mois de février n'ont pas transmis leurs documents, nous ne serons plus en mesure d'attribuer les tickets de cinéma. Nous sommes bien désolés de devoir appliquer de telles mesures.

Soumis au vote

Qui vote contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Adopté à l'unanimité.

ELECTION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ELU ET D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation statutaire sur la réélection de ces membres avant les trois ans, durée légale de réélection. Nous l'avons tout de même proposé. Les candidatures étaient à déposer jusqu'au 15 mars 2025.

Nous avons eu une candidature pour représenter les élus au sein du conseil d'administration. Madame LELONG, Maire de CHEVANNES CHANGY se porte candidate.

JE SOUMETS AU VOTE

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LE RESEAU DES COS

Cette année, nous recevrons les 13, 14 et 15 mai pour l'Assemblée Générale, les représentants du Réseau National des COS auquel nous sommes adhérents. Chaque année, le lieu de l'Assemblée générale tourne dans un des départements adhérents. Nous accueillerons une trentaine de personnes, Elus, Collègues et représentants des Conseils d'Administrations des 7 COS adhérents au réseau.

Les COS qui adhérents sont la Loire Atalntique, l'Isère, la Corrèze, Le Cos Normand, La Haute-Vienne, le Payx Basque et la Nièvre. Le réseau est un soutien important pour tout ce qui concerne la mise en œuvre et l'application des textes qui s'adressent aux associations et qui sont nombreux.

Pour notre secrétaire, ces relations sont très importantes, elle trouve avec ses collègues un véritable soutien et un échange sur son travail qui est atipique. Des réunions en visio ont lieu tous les deux mois. Le réseau négocie également pour ses membres des partenariats pour les vacances, les loisirs, le quotidien pour l'ensemble de leurs agents bénéficiaires. Nous partageons également des formations et des voyages en communs. Chaque COS reste indépendant dans ses décisions de prestations, secours ou voyages proposés à ses bénéficiaires.

Après les journées de travail du mois de mai, nous avons prévu deux visites, une de la ville de Nevers et le lendemain, la visite du musée de la Faïence avec guides. L'engagement financier est à la charge de chaque COS (repas, transport, hébergement). Nous prendrons en charge financièrement les visites.

Aucune question ni prise de parole des participants.

Madame BRUN remercie l'ensemble des présents à cette Assemblée pour leur soutien et leur écoute.

La séance est levée à 12 h.

Mme BRUN Laurence
Vice-Présidente

